

## Télétravail à TDF : mauvaise impression...

Certes, lors des négociations sur l'organisation du temps de travail, la direction avait bien précisé que trois jours de télétravail ne seraient pas acceptés pour toutes et tous, mais nullement qu'ils seraient refusés systématiquement ou presque.

Apparemment, c'est la consigne qui semble avoir été reçue par les managers, car les cas d'accord à 3 jours restent trop exceptionnels au regard des contraintes de services constatées...

Si tel est le cas, la CGT rappelle que ce n'était pas l'esprit du texte ni des échanges lors des négociations sur ce thème, même si nous avons conscience que les 3 jours ne peuvent être généralisés à toutes et tous en raison de certaines contraintes opérationnelles.

Cet argument ne peut et ne doit pas être servi à toutes les sauces...

La CGT, signataire de l'accord, appelle toutes celles et ceux qui désirent bénéficier de 3 jours de télétravail à formuler officiellement leur demande.

Pour celles et ceux qui essuieront un refus ou une réponse partiellement positive (2 jours, voire 1 seul) la CGT vous invite à saisir le comité de recours, tel que prévu dans l'accord.

Cela permettra au moins de tracer l'ensemble de ces refus dans les instances représentatives du personnel (IRP) et ainsi juger du bon respect de l'accord.

Pour la CGT,

Bruno RABARDEL

